

Fiche de Données de Sécurité
Selon Règlement (UE) 830/2015

1120 di-Ammonium Hydrogénocitrate

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Dénomination:

di-Ammonium Hydrogénocitrate

Numéro d'Enregistrement REACH: Aucun numéro d'enregistrement disponible pour cette substance car la substance ou son utilisation sont dispensées d'enregistrement selon l'article 2 de la réglementation REACH (EC) N° 1907/2006, le tonnage annuel ne nécessite aucun enregistrement, l'enregistrement est prévu pour un délai ultérieur ou est un mélange.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange:

Pour usages de laboratoire, analyse, recherche et chimie fine.

1.3 Identification de la société ou compagnie:

PANREAC QUIMICA S.L.U.

C/Garraf 2

Polígono Pla de la Bruguera

E-08211 Castellar del Vallès

(Barcelona) Espagne

Tel. (+34) 937 489 400

e-mail: product.safety@panreac.com

1.4 Téléphone d'urgence:

Número unique d'appel téléphonique d'urgence: 112 (UE)

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange.

2.2 Éléments d'étiquetage:

Symboles de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P264 Se laver...soigneusement apres manipulation.

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un medecin.

2.3 Autres dangers:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

3. Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Dénomination: di-Ammonium Hydrogénocitrate

Formule: $C_6H_5O_7(NH_4)_2H$ M.= 226,19 CAS [3012-65-5]

Numéro CE (EINECS): 221-146-3

3.2 Mélanges

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Ne jamais donner à boire, ni provoquer des vomissements en cas de perte de connaissance.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ingestion:

Boire beaucoup d'eau. Provoquer des vomissements. En cas de malaise, recourir à l'assistance d'un médecin.

Inhalation:

Aller à l'air libre. Si le malaise persiste, recourir à l'assistance d'un médecin.

Contact avec la peau:

Laver à grande eau. Retirer les vêtements contaminés.

Yeux:

Laver à grande eau en gardant les paupières soulevées.

5. Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction:**

Ceux appropriés au milieu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Combustible. En cas d'incendie, des vapeurs toxiques peuvent se former.

5.3 Conseils aux pompiers:

Vêtements et chaussures adéquates.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:**

Sans indications particulières.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Prévenir la contamination du sol, des eaux et des égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Ramasser à sec et déposer dans des conteneurs pour résidus, pour leur élimination postérieure, conformément à la législation en vigueur. Neutraliser avec de le sodium hydroxyde dilué.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Non applicable

7. Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:**

Sans indications particulières.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Récipients bien fermés. Ambiance sèche.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Plus de données pertinentes disponibles

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle:**

Données non disponibles.

8.2 Contrôles de l'exposition

Sans indications particulières.

Protection respiratoire:

En cas de formation de poussière, utiliser un équipement respiratoire approprié.

Protection des mains:

Utiliser des gants appropriés (nitrile).

Protection des yeux/du visage:
Utiliser des lunettes de protection.

Mesures d'hygiène particulières:
Oter les vêtements contaminés. Utiliser des vêtements de travail appropriés. Se laver les mains et le visage avant les pauses et après avoir terminé le travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:
Remplir les engagements au titre de la législation locale relative à la protection de l'environnement.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect: Solide

Couleur: blanche

Granulométrie: N/A

Odeur: Inodore.

pH: ~5,2 (50 g/l)

Point de fusion/point de congélation: N/A

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:
N/A

Point d'éclair:

N/A

Inflammabilité (solide, gaz):

N/A

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:
N/A

Pression de vapeur: N/A

Densité de vapeur: N/A

Densité relative: 1,48 g/ml

Solubilité: 1.000 g/l dans eau (20 °C)

Coefficient de partage: n-octanol/eau:
N/A

Température d'auto-inflammabilité:

N/A

Température de décomposition: N/A

Viscosité cinématique: N/A

Viscosité dynamique:
N/A

9.2 Autres informations

Plus de données pertinentes disponibles

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Ne sont pas connues.

10.2 Stabilité chimique:

Ne sont pas connues.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Ne sont pas connues.

10.4 Conditions à éviter:

La production est chimiquement stable dans conditions ambiantes standard (température ambiante).

10.5 Matières incompatibles:

Ne sont pas connues.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Ne sont pas connues.

11. Information toxicologique

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

: Données non disponibles.

Effets dangereux pour la santé:

Peut provoquer un effet dégraissant sur la peau, avec risque d'infection secondaire. En contact avec la peau: Peut provoquer un effet dégraissant sur la

peau, avec risque d'infection secondaire. Par absorption de grandes quantités:

Effets systémiques: maux de tête hypotension D'autres caractéristiques

dangereuses ne sont pas à écarter. Observer les précautions habituelles lors de la manipulation de produits chimiques.

12. Information Ecologique

12.1 Toxicité :

- Test EC50 (mg/l):

Pour l'alimentation des poissons (ammonium) 0,3 mg/l

Classification :

Ext. tox.

Poissons (ammonium)

Classification : Ext. tox.

- Milieu récepteur:

Risque pour le milieu aquatique

Risque pour le milieu terrestre

- Observations:

12.2 Persistance et dégradabilité :

- Test:

DBO5

- Classification sur dégradation biotique:

DBO5/DCO

Biodégradabilité

- Dégradation abiotique selon pH:

- Observations:

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

- Test:

- Bioaccumulation:

Risque

- Observations:

12.4 Mobilité dans le sol :

Données non disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB :

Données non disponibles.

12.6 Autres effets néfastes:

Si les conditions adéquates de manipulation sont respectées, aucun problème écologique n'est à craindre.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Dans l'Union Européenne, des normes homogènes pour l'élimination des résidus chimiques ne sont pas établies; ceux-ci ont le caractère de résidus spéciaux, et leurs traitement et élimination sont soumis aux législations internes de chaque pays. Il faudra donc, selon le cas, contacter l'autorité compétente, ou bien les entreprises légalement autorisées pour éliminer des résidus.

2001/573/CE: Décision du Conseil du 23 juillet 2001 modifiant la décision 2000/532/CE de la Commission en ce qui concerne la liste de déchets. Directive 91/156/CEE du Conseil du 18 mars 1991 modifiant la directive 75/442/CEE relative aux déchets.

.

Conditionnements contaminés:

Les conditionnements et emballages contaminés des substances ou préparations dangereuses recevront le même traitement que les propres produits qu'ils contiennent.

Directive 94/62/CE du Parlement européen et du Conseil, du 20 décembre 1994, relative aux emballages et aux déchets d'emballages.

.

14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non applicable

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4 Groupe d'emballage

Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

16. Autres informations

Autres conseils de prudence

Version et date de révision: 6 10.01.2018

Date d'édition: 10.01.2018

Par rapport à la révision précédente, des modifications se sont produites dans les paragraphes: 2,8

Les données consignées dans la présente Fiche de Données de Sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles, leur unique objet étant d'informer sur les aspects de sécurité, elles ne garantissent pas les propriétés et caractéristiques y mentionnées.

DOMINIQUE DUTSCHER SAS